

ment un film sur un sujet quelconque. Si, la demande paraissant assez forte, le ministère peut y répondre, le Conseil fédéral de la Santé en est saisi à sa prochaine séance, qui réunit le sous-ministre fédéral, ceux des neuf provinces et quatre membres adjoints. On débat la question. Si le film projeté semble utile et réalisable, le ministère se charge de le faire tourner, à condition que son programme de l'année le lui permette.

M. FLEMING: Est-ce le ministère ou l'Office national du film qui se charge de la circulation?

L'hon. M. CLAXTON: Le film passe par l'entremise de ces deux organismes, des sociétés provinciales et éducatives de cinématographie, des associations médicales, fédérales ou provinciales, et d'autres organismes. On se sert de tous les moyens appropriés pour répandre le documentaire.

M. COLDWELL: Est-il question de l'Office national du film? J'ai un mot à dire là-dessus.

L'hon. M. CLAXTON: Non.

M. FLEMING: En comparant les crédits actuels à ceux de l'an dernier, je m'aperçois qu'on ne prévoit pas cette année de directeur des services de santé, de sous-ministre associé, de publiciste adjoint ni de messenger principal. Tous ces postes restent en blanc. L'affectation aux traitements s'élève à \$18,000, en regard de \$36,000 l'an dernier, mais le chiffre des traitements aux fonctionnaires temporaires s'établit à quelque \$52,000, alors que l'an dernier il était de \$25,000 seulement. Comment expliquer ce remaniement du ministère?

M. KNOWLES: Doit-on conclure des vides signalés par l'honorable député qu'on a réduit les services du ministère?

L'hon. M. CLAXTON: Il y a un directeur suppléant et un publiciste adjoint; est-ce de cet article que parle l'honorable député?

M. FLEMING: Le deuxième poste était celui de sous-ministre associé de la santé, le troisième, celui de publiciste adjoint et le quatrième, de messenger principal.

L'hon. M. CLAXTON: Cela dépend de l'étendue des travaux du ministère. Parfois, il n'est pas nécessaire de remplir ces postes, ou bien ils relèvent directement de certaines divisions du ministère.

M. HAZEN: Le ministre a-t-il parlé du directeur suppléant des services de santé?

L'hon. M. CLAXTON: Oui.

M. HAZEN: A quel article son traitement paraît-il?

L'hon. M. CLAXTON: La rémunération du directeur des services de santé, fixée à titre provisoire, est de \$6,900, somme comprise dans les \$52,860. On propose de nommer trois directeurs adjoints des services de santé à \$6,600, soit un total de \$19,800; un chimiste, à \$2,820; trois commis principaux, à \$1,920, soit un total de \$5,760; un secrétaire de haut fonctionnaire à \$1,890; un commis, classe 4, à \$1,620; deux commis, classe 3, à \$1,590 et \$1,380, soit \$2,970; un commis, classe 2, à \$1,110, et neuf autres fonctionnaires, soit un total de 22 employés temporaires à \$52,860.

M. FLEMING: Les trois directeurs adjoints des services de santé deviendront-ils hauts fonctionnaires titulaires?

L'hon. M. CLAXTON: Oui.

M. FLEMING: Pourquoi sont-ils classés parmi les surnuméraires?

L'hon. M. CLAXTON: Parce que les postes ne comportent pas encore la titularisation.

M. FLEMING: Les directeurs adjoints font-ils partie du personnel en attendant la titularisation?

L'hon. M. CLAXTON: Ils ne sont pas choisis.

M. FLEMING: A-t-on ajouté au programme? Ce crédit prévoit l'addition au personnel d'employés qui deviendront probablement permanents ou semi-permanents. Le travail administratif s'est-il accru au point de nécessiter une telle augmentation?

L'hon. M. CLAXTON: Il s'agit d'une partie de l'effectif qu'on a fixé peu après la création du ministère, en octobre 1944, et modifié à diverses reprises par la suite. Etablis au début par la Commission du service civil et le Conseil du trésor, les cadres ont subi des modifications périodiques; nous espérons que ce nouvel effectif répondra à tous les besoins qu'il est actuellement possible de prévoir. Une certaine mesure de décentralisation s'est imposée. Alors qu'autrefois il existait un directeur des services d'hygiène et d'autres hauts fonctionnaires, nous nous attendons qu'il y ait maintenant un directeur des services d'hygiène relevant du sous-ministre et trois sous-directeurs, dont l'un sera chargé des fonctions régulières du ministère, un autre, des travaux de laboratoire, et le troisième, des moyens d'améliorer la santé publique. Ces sous-directeurs sont essentiels à la poursuite efficace de nos travaux.

M. HAZEN: Qui était directeur des services d'hygiène l'an dernier?

L'hon. M. CLAXTON: Le Dr J. J. Heagerty, jusqu'à sa mise à la retraite, un peu avant sa mort. C'est la première occasion qui